

AR Prefecture

063-216300566-20250214-2025_03-BF
Reçu le 20/02/2025
Publié le 20/02/2025

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Cette note sera disponible sur le site internet de la commune de BROUSSE : www.brousse63.fr

1) BUDGET PRINCIPAL

A. Section de fonctionnement :

A la clôture de l'exercice de 2024, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat de 148 057,55 € se décomposant comme suit : 60 991,35 € (résultat de l'exercice 2024) + 87 066,20 € (résultat antérieur reporté).

- Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement pour 2024 se sont élevées à 281 362,19 €, réparties comme suit :

CHAPITRES	CA 2024
011 – Charges à caractère général	119 742,61
012 – Charges de Personnel	115 232,62
014 – Atténuation de produits	8 215,00
65 – Autres charges de gestion courante	38 090,03
66 – Charges financières	81,93
67 – Charges spécifiques	0,00
042 – Opérations d'ordre	0,00
<u>TOTAL</u>	281 362,19
023 – Virement à l'investissement	0,00

- Recettes :

Les recettes de fonctionnement pour 2024 se sont élevées à 342 353,54 €, réparties comme suit :

CHAPITRES	CA 2024
013 – Atténuations de charges	0,00
70 – Produits des services	13 240,04
73 – Impôts et taxes	16 609,91
731 – Fiscalité locale	119 727,00
74 – Dotations et participations	181 984,00
75 – Autres produits de gestion courante	10 716,54
76 – Produits financiers	4,05
77 – Produits spécifiques	72,00
042 – Opérations d'ordre	0,00
<u>TOTAL</u>	342 353,54
002 – Résultat antérieur	87 066,20

AR Prefecture

063-216300566-20250214-2025_03-BF
Reçu le 20/02/2025
Publié le 20/02/2025

Chapitre 73 et 731 : il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

Chapitre 74 : il concerne essentiellement les dotations de l'état (Dotation forfaitaire des communes, de solidarité rurale, aux élus locaux...).

B. Section d'investissement :

A la clôture de l'exercice de 2024, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat positif de 145 220,91 € se décomposant comme suit : 103 290,50 € (résultat de l'exercice 2024) + 41 930,41 € (résultat de l'exercice antérieur).

- **Dépenses :**

Les dépenses d'investissement 2024 se sont élevées à 82 355,64 €, réparties comme suit :

CHAPITRES	CA 2024
20 – Immobilisation incorporelles	10 589,43
204 – Subventions d'équipement versées	0,00
21 – Immobilisations corporelles	31 874,33
23 – Immobilisations en cours	5 529,34
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00
16 – Remboursement des emprunts et cautions	7 403,89
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
041 – Opérations patrimoniales	26 958,65
<u>TOTAL</u>	82 355,64
001 – report antérieur (déficit d'investissement)	0,00

Les principales dépenses d'investissement concernent le chapitre 21 (adressage, acquisition d'une lame de déneigement ...)

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 377 899,00 €

- 2031- Frais d'études : 3789,00 €
- 2152-Installations de voirie (acquisition complémentaire de panneaux/plaques de rue et panneaux signalétique hameau et directionnel) : 860,00 €
- 2041582-Subv. autres groupem. – bâtiments et installations : 250,00 €
- 21831- Matériel informatique scolaire : 8 000,00 €
- 2313-Constructions (en cours) : 365 000 € (Travaux tranche 1 – Rénovation ancienne poste)

AR Prefecture

063-216300566-20250214-2025_03-BF
Reçu le 20/02/2025
Publié le 20/02/2025

- **Recettes :**

Les recettes d'investissement 2024 se sont élevées à 185 646,14 €

CHAPITRES	CA 2024
13 – Subventions d'investissement (FIC, DETR, Région...)	58 198,00
16 – Emprunts et dettes assimilés (dépôt cautions)	0,00
20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
21 – Immobilisations corporelles	0,00
10 – Dotations et fonds divers et réserves (FCTVA, taxe d'aménagement, réserves)	100 185,49
16 – Dépôts et cautionnements reçus	304,00
041 – Opérations patrimoniales	26 958,65
TOTAL	185 646,14
001 – Report antérieur (excédent d'investissement)	41 930,41
021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00

Principales recettes d'investissement : FCTVA et réserves et les subventions perçues pour les travaux d'investissements.

Restes à réaliser en section d'investissement recettes : 232 955 €

Chapitre 13 : subvention d'investissement

1321 : 48 900 €

1322 : 50 000 €

1323 : 49 105 €

13461 : 84 950 €

Les RAR 2023 en recette, concerne les subventions notifiées sur les travaux de rénovation ancienne poste (tranche 1), les travaux d'adressage.